

Reçu au Greffe le 14 mai 2012.

T.G.I. TOULOUSE

REÇU LE :

14 MAI 2012



SCP FERRAN
Michel D.E.S. Droit Privé
Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.
HUISSIERS de JUSTICE
 18 rue Tripière
 31000 TOULOUSE
 (angle 1 rue St Rome)

SIGNIFICATION D'INSCRIPTION DE FAUX

L'an DEUX MIL **DOUZE** et le **ONZE** MAI

A :

2^e ORIGINAL

1°) Monsieur **VALET** Michel, Procureur de la République, **2 allées Jules Guesde**, 4^{ème} étage, porte A 441, 31 TOULOUSE

où étant et parlant à : *M^r Miquel Jean-Claude Substitut*
Porte A446

2°) Monsieur **VONAU** Dominique, 1^{er} Président de la Cour d'Appel, **Place du Salin**, 31 TOULOUSE

où étant et parlant à : *sa personne*

A la requête de Monsieur **LABORIE** André, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE, 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Elisant domicile en Notre Etude

Nous, **SCP FERRAN Michel & Marie-Line, HUISSIERS de JUSTICE, 18 rue Tripière (angle 1 rue Saint Rome) TOULOUSE**

Avons SIGNIFIE et laissé copie de :

Procès verbal de dépôt au Greffe du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE du 2.5.2012

d'une **inscription de faux** intellectuels sur 147 pages

COUT	
Art.6	52.80
Art.18	6.97
Art.16	25.60
TVA	16.73
Taxe	9.15
Art.20	2.00
	<u>113.25</u>

SOUS TOUTES RESERVES
DONT ACTE, duquel Nous avons laissé copie comme dessus

*Vu au Parquet
le 11/05/2012
Jean-Claude Miquel
Substitut
Signé: Miquel*



*un cachet: Cour d'Appel de Toulouse
Premier Président.*

Copie en original
à M. LABORIE André

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

**PROCÈS-VERBAL DE
DÉPÔT AU GREFFE**

Toulouse, le 02 Mai 2012

N° d'enregistrement au greffe : 12/00020

Devant Nous, Laurence EPSTEIN-HANOT, greffier en chef au Tribunal de Grande Instance de Toulouse,

A comparu Monsieur André LABORIE

Demeurant 2 rue de la Forge 31650 SAINT ORENS

A domicile élu de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière à TOULOUSE

lequel nous a remis en double exemplaire de 147 pages chacun:

un acte d'inscription en FAUX INTELLECTUEL contre ORDONNANCES DE REFERE -

Ordonnances Principales et Ordonnances en ces accessoires

Obstacles aux mesures provisoires. "dénier de justice"

visant les décisions suivantes :

-I- PREMIERE PROCEDURE :

**Ordonnance principale du 26 février 2009* minute N° 297 *Dossier 08/1972 (p 32)
rendue par Mr Gilbert COUSTEAUX**

**Ordonnance accessoire du 8 décembre 2009* minute N° 2106 *Dossier09/00397 (p 54)
rendue par Mr Bruno STEINMANN**

**Ordonnance accessoire du 4 février 2011 * minute N°306 *Dossier 10/00860 (p 56)
rendue par Mr Bruno STEINMANN**

**Ordonnance accessoire du 06 avril 2012 * minute N° 706 *Dossier11/002456 (p 59)
rendue par Mme Annie BENSUSSAN**

-II- DEUXIEME PROCEDURE :

**Ordonnance principale du 26 mars 2009* minute N° 455 *Dossier 09/130 (p 75)
rendue par Mr Gilbert COUSTEAUX**

**Ordonnance accessoire du 8 décembre 2009* minute N° 2107 *Dossier09/1534 (p 99)
rendue par Mr Bruno STEINMANN**

**Ordonnance accessoire du 4 février 2011 * minute N°307 *Dossier 10/01474 (p 101)
rendue par Mr Bruno STEINMANN**

**Ordonnance accessoire du 06 avril 2012 * minute N° 707 indiqué N° 708 enregistré
*Dossier11/002458 (p 105)**

rendue par Mme Annie BENSUSSAN

-III- TROISIEME PROCEDURE :

**Ordonnance PRINCIPALE du 4 février 2011 * minute N°308 *Dossier 10/02208 (p 135)
rendue par Mr Bruno STEINMANN**

**Ordonnance accessoire du 06 avril 2012 * minute N° 707 *Dossier11/002457 (p 145)
rendue par Mme Annie BENSUSSAN**

par lequel il argue de faux

en reprenant en cinq points :

I. Intitulé : Sur les textes et la répression concernant le faux intellectuel (p. 3 et 4)

LeA

LeA

II. Intitulé : La déontologie des magistrats (p. 4)

III. Intitulé : Pour quelles raisons les magistrats ont-ils agi ainsi (p. 5 à 7)

IV. Intitulé : Motivations de l'inscription de faux dans chacune des ordonnances rendues et dans les trois procédures faites devant le juge des référés (p7 à 21)

V. Intitulé : Sur les préjudices qui se sont aggravés et causés à Monsieur et Madame LABORIE (p.21 et 22)

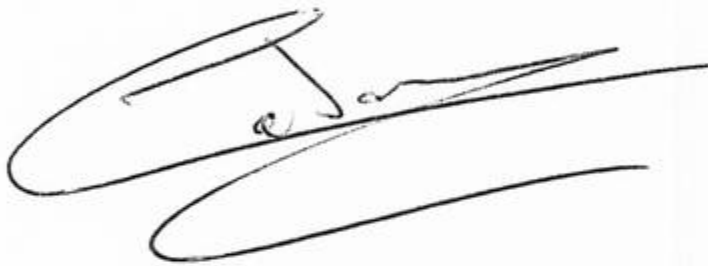
VI. Intitulé : Conclusion (p22)

Nous avons daté et visé l'un des exemplaires que nous avons restitué au déposant;

Et nous avons signé le présent procès-verbal avec le déposant.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal de dépôt et transmis copie au déposant.

Mr André LABORIE



Le Greffier en chef



Laurence EPSTEIN-HANOT

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL



Le Greffier en Chef
Laurence Epstein-Hanot

147 pages

**INSCRIPTION DE FAUX INTELLECTUELS
CONTRE ORDONNANCES DE REFERE.**

Acte est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse ou de la cour qui
ont une compétence exclusive en cette matière (NCPC, art. 286).

Sur le fondement de l'article 306 du NCPC

Contre ordonnances Principales et ordonnances en ses accessoires.

OBSTACLES AUX MESURES PROVISOIRES. « déni de justice »

I / Première procédure.

Ordonnance Principale du 26 février 2009
Rendue par Monsieur Gilbert COUSTEAUX.
N° 297. Dossier N° 08/01972

Ordonnance accessoire du 8 décembre 2009.
Rendue par Monsieur Bruno STEINMANN.
N° 09/2106 Dossier N° 09/00397.

Ordonnance accessoire du 4 février 2011.
Rendue par Monsieur Bruno STEINMANN.
N° 11/306 Dossier N° 10/00860.

Ordonnance accessoire du 06 avril 2012.
Rendue par Annie BENSUSSAN.
N° 12/00706 Dossier N° 11/02456.

II / Deuxième Procédure.

Ordonnance Principale du 26 mars 2009.
Rendue par Monsieur Gilbert COUSTEAUX.
N° 455. Dossier N° 09/00130.

Ordonnance accessoire du 8 décembre 2009.
Rendue par Monsieur Bruno STEINMANN.
N° 09/2107 Dossier N° 09/01534

Ordonnance accessoire du 4 février 2011.
Rendue par Monsieur Bruno STEINMANN.
N° 11/307 Dossier N° 10/01474.

Ordonnance accessoire du 06 avril 2012.
Rendue par Annie BENSUSSAN.
N° 12/00707 Dossier N° 11/02457.



III / Troisième procédure.

Ordonnance principale du 4 février 2011.
Rendue par Monsieur Bruno STEINMANN.
N° 11/308 Dossier N° 10/02208.

Ordonnance accessoire du 06 avril 2012.
Rendue par Annie BENSUSSAN.
N° 12/00707 Dossier N° 11/02457.

Inscription de faux a la demande de :

Monsieur LABORIE André N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens (**transfert courrier**).

- **PS :** « *Actuellement le courrier est transféré automatiquement suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 » domicile actuellement occupé par un tiers (Monsieur TEULE Laurent et autres sans droit ni titre régulier).*
- **A domicile élu de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue tripière à Toulouse.**

Et contre des décisions judiciaires rendues par :

- Monsieur COUSTEAUX Gilbert vice président au T.G.I de Toulouse.
- Monsieur Bruno STEINMANN Président du T.G.I de Toulouse.
- Madame Annie BENSUSSAN, Premier vice Président du T.G.I de Toulouse.

*
* *

PREAMBULE.

I / Je vais en premier informer de la gravité de telles ordonnances rendues et de la répression par la loi.

II / Je vais rappeler en second la déontologie des magistrats.

III / Je vais informer pour quelle raison les magistrats ont-ils agi ainsi.

IV / Je vais ensuite motiver l'inscription de faux dans chacune des ordonnances rendues et dans les trois procédures faites devant le juge des référés.

V / Sur les préjudices qui se sont aggravés et causés à Monsieur et Madame LABORIE.

VI / En conclusions.

